



Droit des assistante social

Par **greg0274**, le **18/07/2010 à 20:33**

Bonjour,rnje voudrais savoir si une assistante social a le droit de fouiller dans des papier personnels !

Par **Marion2**, le **18/07/2010 à 21:47**

Bonsoir,rnrnSi l'AS est mandatée pour une enquête, il est fort probable qu'elle vous demandera vos papiers personnels (relevés de comptes, factures, etc...).rnOui, elle a le droit.

Par **greg0274**, le **18/07/2010 à 22:15**

bonjour,marion2rnmerci pour ta reponse.rn l AS n est pas mandatee pour une enquete.rnelle fait partie d une association pour les personnes agees.rn l AS regarde dans les papiers personnels sans demander l autorisation,je ne trouve pas ca normal.

Par **Marion2**, le **18/07/2010 à 22:17**

Si elle ne demande pas l'autorisation, ce n'est pas normal.rnJe vous conseille de contacter l'Association pour lui en parler.rnrnCordialement.